



GROUPE DE TRAVAIL « GRANDS PROJETS ET PROJETS CONNEXES »

**Rapport concernant la deuxième séance du Groupe de travail
« Grands Projets et Projets Connexes »**

Contexte

Le groupe de travail (GT) s'est réuni en présentiel à la salle des Délices, le 30 juin 2021.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Introduction
2. Promenade de la Paix. Plan de gestion du parc du Château-Pictet
3. Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS). Point d'avancement
4. Délibération sur les cessions foncières sur le Grand-Saconnex du projet TNGS

1. Introduction

Le Président introduit la séance en expliquant que les quinze dernières minutes de la soirée seront réservées à la présentation de la délibération relative aux cessions foncières du projet TNGS. Il remercie les intervenants externes et passe la parole à Mme Fernández, adjointe du SATPE, qui procède à la présentation du premier point.

2. Promenade de la Paix. Plan de gestion du parc du Château-Pictet

Madame Fernández introduit la présentation en rappelant la démarche qui présidera à la structuration de la première partie de la séance. Elle rappelle également que les projets de la promenade de la Paix et du cours des Nobel avaient été présentés lors de la Commission Environnement, agriculture, énergie du 3 février 2020. Elle présente M. Agat, chef de projet de l'office de l'urbanisme en charge du secteur du Jardin des Nations, et lui passe la parole.

Contexte et historique

M. Agat explique la genèse du projet en rappelant les objectifs du Plan directeur de quartier (PDQ) du Jardin des Nations, adopté en 2005. La promenade de la Paix et le cours des Nobel sont deux grandes promenades structurantes inscrites au PDQ.

Mise en œuvre

Pour pouvoir réaliser ces deux projets un appel d'offres a été lancé durant le printemps 2019. Le groupement lauréat pour toutes les phases SIA de l'ensemble des 6 secteurs a été le bureau Hüsler & Associés SA et CSD Ingénieurs SA. M. Agat passe en revue l'état d'avancement des secteurs opérationnels de Rigot, Grand-Morillon et Mont-Riant, et précise que le secteur du parc du Château-Pictet doit passer par une décision du CM communale.

Les secteurs optionnels OMS et Mérimont ont été abandonnés.

Tronçons Ville du Grand-Saconnex

Deux tronçons se trouvent sur la commune : le Cours des Nobel et la Promenade de la Paix. Le premier est financé par le Canton avec un entretien communal. L'inscription d'une servitude publique est en cours. Le dépôt de demande définitive en autorisation de construire (DD) est prévue pour cet été.

Concernant la Promenade de la Paix, en 2020 il y a eu la volonté d'avoir une vision globale à l'échelle du domaine Pictet, et basée sur l'exemple du plan de gestion réalisée pour Rigot

Pour les deux promenades un projet de signalétique est prévu afin d'avoir un élément liant du projet.

Projet d'agglomération. Subventions PA2 et PA4

M. Agat explique qu'une subvention cantonale du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) existe pour la promenade de la Paix sur le tronçon communal. Le plan de gestion du parc du Château-Pictet a été inscrit au projet d'agglomération de quatrième génération (PA4).

Plan de gestion du parc Château-Pictet

Mme Fernández introduit ce point en citant les objectifs du plan de gestion, et passe la parole à M. Galland, chef du service des parcs de la commune pour expliquer les détails de l'image directrice.

Image directrice

M. Galland commence l'explication en parlant de l'arborisation existante ainsi que des mesures en faveur de la biodiversité. Un diagnostic a été établi dans le cadre des études préliminaires, qui a permis l'identification des principales problématiques ainsi que des opportunités pour élaborer l'image directrice.

En l'absence d'un programme clair pour la place des fêtes, deux variantes ont été proposées avec une **option 1** en conservant la place existante telle qu'elle est, et une **option 2** avec un questionnement de celle-ci en taille et en forme. Les deux doivent être réétudiées et adaptées dans des étapes ultérieures.

Le plan de gestion a été divisé en 7 secteurs d'intervention avec une fiche par secteur. Ces fiches intègrent les informations suivantes :

- Porteur du projet
- Surface d'aménagement
- Temporalité
- Intentions
- Mesures et interventions
- Pré-estimation financière
- Mode de gestion

Phasage et temporalité

Mme Fernández reprend la parole pour expliquer le dernier point sur le phasage et la temporalité de mise en œuvre de l'image directrice.

Trois phases ont été imaginées selon la maturité des réflexions, les subventions y relatives et la temporalité des projets connexes.

La phase 1 tient compte de la promenade de la Paix ainsi que de la voie verte qui traverse le parc. Elle profite de la subvention cantonale du PA2 et pourrait être réalisée dans la même temporalité que les autres tronçons sur la ville de Genève avec une mise en service en 2023.

Phase 2 concerne les accroches avec le tram : le portail du parc et l'entrée de la Place des fêtes

Phase 3 concerne le reste du secteur : la Place des fêtes, le parvis du Château, la Promenade des Libertés et le parking. Celle-ci sera développée à partir de 2023

Il s'en suit une discussion.

Le GT valide les principes de phasage et temporalité présentés, et propose de poursuivre les discussions du projet ainsi que la demande de crédit d'étude y relative en Commission ATM de la rentrée.

3. Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS). Point d'avancement

Le président souhaite la bienvenue au Conseiller d'Etat M. Dal Busco qui a pu se libérer pour introduire ce point.

Après son intervention et avoir répondu à quelques questions et remarques, le président le remercie. Deux intervenants Monsieur Simond et Monsieur Pavageau prennent la parole pour exposer ce projet. Mme Fernández introduit ce point en expliquant comment va se dérouler la deuxième partie de la soirée.

Elle passe la parole à M. Simond, chef de projet du tram pour l'Office cantonal des transports qui ouvre la présentation en faisant un point sur l'état des lieux de la conception, et l'état d'avancement du projet et du calendrier, ainsi que les étapes à venir.

Réseau TPG à la mise en service du tram

M. Simond précise que hormis la ligne 5, les autres lignes du réseau des transports publics ne sont pas censées être modifiées à la mise en service du tram.

Vue d'ensemble du projet sur le territoire communal

M. Simond passe en revue le tracé du projet sur la commune en donnant des informations clés sur les différents tronçons. Une attention particulière est portée sur la Place Carantec avec une explication sur le fonctionnement des traversées ainsi que les détails de l'aménagement.

Sur la section Carantec-Susette, M. Simond explique qu'une option d'échange entre la parcelle de l'Irak et celle de la commune (N°1475) est à l'étude afin de débloquer les négociations.

Prise en charge financière par les communes

Mme Fernández reprend la parole pour exposer les éléments du projet à prendre en charge financièrement par les communes à savoir :

- Les abribus ;
- Les réseaux souterrains ;
- Les reprises du domaine public communal.

Une validation de principe est demandée aux membres du GT pour assurer une homogénéité des abribus sur l'ensemble du tracé (Grand-Saconnex et Genève). Le GT valide ce principe.

Foncier communal

M. Simond explique que des emprises provisoires et définitives sur les parcelles communales seront nécessaires pour la réalisation du projet de tram. Il passe en revue les parcelles communales privées et publiques impactées.

Foncier privé

M. Simond fait un point d'information sur l'avancement des négociations foncières avec les propriétaires privés impactés.

Concertation

M. Simond, en l'absence du chef de projet de l'office de l'Urbanisme, fait un retour au GT sur l'évènement du 24 juin ainsi que sur l'exposition qui restera accessible à la place des Nations durant

l'été. Il profite pour expliquer la suite de la concertation par le biais d'un projet artistique. L'exposition est déplacée du côté de l'UIT.

La discussion s'ouvre avec différentes remarques, des apports ainsi que des questions.

Le président remercie les intervenants externes pour la qualité de la présentation et pour répondre à toutes les questions énoncées et les libère avant de passer au dernier point.

4. Délibération sur les cessions foncières sur le Grand-Saconnex du projet TNGS

Le président demande à Mme Fernández d'afficher l'avant-projet de délibération transmis aux commissaires « *CONSTITUTION D'EMPRISES DÉFINITIVES ET PROVISOIRES POUR LA RÉALISATION DU TRAM NATIONS-GRAND-SACCONNEX, CONCERNANT LES PARCELLES PRIVÉES COMMUNALES N° 153, 154, 617, 630, 898, 904, 1343, 1475, 2241 ET LES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC 1114, 1389, 1407, 1408, 1410, 1426, 1441* »

Le groupe de travail, par 5 voix pour, 7 contre et 1 abstention, décide de ne pas voter l'avant-projet de délibération relative à la constitution d'emprises définitives et provisoires pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex, considérant que cette décision appartient au Conseil municipal à laquelle la délibération sera soumise.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres.

Le Grand-Saconnex, le 30 juin 2021

Laurent JIMAJA, rapporteur



RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU TENNIS CLUB GRAND-SACONNEX

L'assemblée générale du Tennis-Club Grand-Saconnex s'est tenue le 24 juin 2021 en présence de 64 membres. Messieurs Laurent Jimaja et Saïd Bouchareb étaient excusés. Monsieur Yann Simeth était présent pour représenter le Conseil municipal.

Après les remerciements officiels et l'approbation, à l'unanimité, du PV de l'assemblée générale précédente, le président M. Stéphane Werly a présenté son rapport pour l'année 2020. Il remercie chaleureusement les autorités de la commune pour la qualité de la relation ainsi que pour le travail fourni, et plus particulièrement Mme Annicka Joye et M. Emile Galland.

Les comptes 2020 sont présentés par le trésorier, avec un montant de CHF 186'446.50 pour les produits et un montant de CHF 152'107.55 pour les charges, ce qui donne un résultat net de CHF 34'338.95. Ce montant sera intégralement versé à la commune du Grand-Saconnex, selon la convention entre les parties. S'en est suivi le rapport des vérificateurs des comptes qui, après la vérification de ceux-ci, certifient que les comptes sont bien tenus et invitent l'assemblée à les approuver. Les comptes sont donc approuvés, à l'unanimité, par l'assemblée.

Au niveau sportif, le club se porte très bien. Malgré la situation sanitaire en 2020, les Interclubs ont pu avoir lieu et le TCGS a présenté 6 équipes, pour un bilan de 86 victoires pour 163 matchs joués. Mention toute particulière est faite à l'équipe féminine qui évolue en ligue nationale C.

La responsable « juniors » indique que les cours dispensés aux enfants ont beaucoup de succès, une tranche horaire le samedi matin ayant été ouverte afin de faire face au nombre croissant d'enfants inscrits. Elle remercie également les coachs du club pour leur grande flexibilité.

S'en suit l'élection du Président. M. Stéphane Werly se représente à cette fonction, ainsi que M. Stéphane Lambelet, ancien Président du club. Les débats ont ensuite été houleux et très longs, le Président sortant indiquant que, selon les statuts du club (art. 12), M. Stéphane Lambelet ne pouvait se présenter en tant que Président, car il est membre d'honneur et non membre actif du club. La soirée a atteint, à ce moment-là, son apogée en termes de tension, les débats devenant une guerre d'ego entre les deux personnes briguant la présidence du club. Deux clans se sont clairement formés et les pics et autres moqueries y sont allés de plus belle.

Finalement, malgré que l'article 12 des statuts ne soit pas clair et qu'il doit être revu, M. Stéphane Lambelet voit sa candidature refusée. Les votes étant effectués par voie secrète, M. Stéphane Werly est réélu par 44 oui, 18 non et 2 abstentions.

De plus, le comité, composé de 6 personnes, peut accueillir jusqu'à 11 personnes. 5 membres du club se présentent au comité, 3 obtiennent la majorité absolue et intègrent donc le comité, qui sera dorénavant composé de 9 personnes.



Au point divers, le comité du club insiste sur la nécessité d'avoir un nouveau terrain (à côté du terrain 5), comme discuté avec la commune. Par contre, l'assemblée fait également part de son désir d'installer deux terrains de padel tennis (2 terrains de padel tennis prennent la surface d'un terrain de tennis). Si cela est possible, le club aimerait pouvoir avoir un nouveau terrain de tennis ainsi que 2 terrains de padel tennis. Si un choix devait être fait, l'assemblée s'est prononcée, par 41 oui, pour les 2 terrains de padel tennis, contre 28 oui pour un nouveau terrain de tennis.

L'assemblée générale se termine, de manière un peu plus détendue, par un apéritif dinatoire, aux alentours de 20h45.

Yann SIMETH
Délégué

Le Grand-Saconnex, le 29 juin 2021



GROUPE DE TRAVAIL « PLACE DE CARANTEC »

Information et point de situation

Le groupe de travail « Place de Carantec » s'est réuni le 22 juin 2021 afin de faire un point de situation sur l'avancement du projet.

Le rapport de la séance du 22 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Hendrik Opolka, chef de projet à l'Office de l'Urbanisme, rappelle les principaux éléments du PLQ, et fait un point de situation sur son état d'avancement. Il rappelle en particulier que la procédure d'opposition a eu lieu en février-mars 2021 et que l'Etat de Genève a reçu 400 oppositions, à raison de 397 personnes physiques, deux associations et une Fédération d'association représentant dix associations. En parallèle, 393 oppositions ont été envoyées au Grand Conseil sous forme de pétition, "pour éviter que le Conseil d'Etat classe cette opposition sans suite" (...).

Les principaux griefs évoqués sont :

- La violation du processus de concertation
- La réalisation de 4'000 m2 de surface de bureaux prévues (inutiles)
- La Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE) et étude de mobilité à mettre à jour
- Les impacts mobilité mal évalués (incidence de la fermeture de la route de Colovrex)
- Les gabarits pas en rapport avec le village et le patrimoine bâti proche
- Les nuisances sonores mal prises en compte, notamment les phénomènes de réverbération
- Une des zones les plus polluées du canton / Très grand nombre d'abattage d'arbres / Renforcement des îlots de chaleur / Trop grande imperméabilisation des sols
- Afin de ne pas impacter le PLQ, le tram démolit toute une partie du village historique.
- Impact sur les équipements publics non évalué.
- Le PLQ est pensé sans cohérence avec le reste de la commune.
- Un projet dépassé dans sa conception / au niveau de la transition écologique.

Monsieur Hendrik Opolka précise que le traitement des oppositions durera jusqu'à fin 2021- début 2022 et qu'une adoption du PLQ est imaginée début 2022.

Monsieur Matthias Lecoq, chef de projet à l'Office de l'Urbanisme en charge de la concertation, rappelle les objectifs de la concertation publique qui s'est déroulée de janvier à juin 2021. Le mandataire sélectionné, LargeScaleStudios, avait pour mission d'organiser une concertation publique sur trois thématiques : l'ambiance et l'animation de la place publique, les aménagements paysagers et les activités prévues dans les arcades donnant sur la place.

L'équipe de LargeScaleStudios a ensuite présenté le fruit de son travail, réalisé lors de trois ateliers (30.01.2021 – 27.02.2021 – 27.03.2021), d'un événement EXPLORE le 5 juin 2021 et d'une présence

sur le terrain pendant toute la durée de la concertation (de janvier à juin 2021). De nombreux entretiens individuels ont été menés, des questionnaires ont été soumis aux personnes intéressées, des cartons habitants ont été réalisés. A l'occasion de la journée EXPLORE du 5 juin dernier, des balades urbaines ont été organisées, une fresque collective a été créée et un plateau radio a réuni plusieurs acteurs du Grand-Saconnex.

Ce travail de concertation fera l'objet d'une restitution publique le 4 septembre prochain et un dossier sera remis à la Commune et à l'Etat de Genève.

Monsieur Viktor Barkats, chef de projet chez Latitude Durable, prend ensuite la parole afin de présenter le mandat effectué sur le sujet de la transition écologique. Il rappelle les objectifs fixés, et présente l'analyse du PLQ et des différents documents existants sur le projet Carantec. Cette analyse a donné lieu à l'élaboration d'une fiche élaborée selon la norme SIA 2050.

Un focus a été fait sur certaines thématiques. Un cahier des charges sera élaboré en collaboration avec la Commune afin de fixer des objectifs d'amélioration aux mandataires du projet. Cinq thèmes ont été retenus pour le cahier des charges :

- Le dimensionnement du parking
- Les matériaux d'excavation
- La nature en ville
- Les énergies renouvelables
- Les matériaux de construction

Les commissaires ont eu l'opportunité de faire leurs remarques et de poser toutes leurs questions. Ils ont reçu les réponses nécessaires à leurs interrogations.

Le groupe de travail souhaite pouvoir suivre ce projet jusqu'à sa réalisation.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité.

Le Grand-Saconnex, le 22 juin 2021

Laurent JIMAJA, rapporteur



COMMISSION TRANSITION, DEMOCRATIE

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE PROJET « VIVRE LA TRANSITION - PRÉSENTATION POUR LA RÉALISATION D'UN APPEL
À PROJET SUR LA COMMUNE »**

Sur demande du Conseiller administratif Monsieur Laurent Jimaja, la commission s'est réunie le 15 juin 2021 afin de prendre connaissance du sujet cité en titre.

Mmes Amanda Wyss du bureau Urbaplan, Fabienne Reber cheffe au SATPE, Robertine Sanvoura déléguée à l'énergie et au développement durable ainsi que M. Baptiste Sandoz, responsable de projet au SATPE, sont présents.

Mme Wyss nous a présenté les démarches et le calendrier pour développer un appel à projets sur le thème de la transition écologique et solidaire pour les habitants du Grand-Saconnex.

Il s'agira dans un premier temps d'élaborer le cahier des charges qui permettra de mobiliser la population puis la mise en œuvre de projets à l'échelle micro locale, rapidement réalisables dès 2022.

Ce concept est développé parallèlement à la révision du Plan Directeur Communal (PDCoM), du plan directeur des chemins pour piétons (PDCp) et du plan directeur communal des énergies (PDCe)

Le budget de CHF 13'312.- couvre la rédaction du cahier des charges, mais pas le coût de réalisation des projets qui seront retenus.

Au terme de la présentation les commissaires ont pu poser quelques questions et remercier Mme Wyss.

Des commissaires déplorent que la démarche proposée s'appuie sur 2 motions inexistantes, puisque non traitées par le Conseil municipal, et refusent que leur contenu soit exploité.

Certains commissaires sont dubitatifs quant au fait de requérir les services d'Urbaplan pour nous soutenir dans l'élaboration de ce cahier des charges et sa mise en œuvre.

Au terme des discussions, les commissaires votent par 5 oui et 2 abstentions pour la validation du lancement du projet « Vivre la transition »

La présentation de Mme Wyss peut être consultée sur CMNet.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Grand-Saconnex, le 17 juin 2021

Valérie TISSOT-BUCHOUX
Rapporteur



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

RAPPORT SUR LE PROJET D'OUVERTURE DE CREDIT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS EN VUE DE LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU TRACE DE LA LIGNE 59 DES TPG

A l'initiative du Conseil Administratif, la commission s'est réunie en date du 1er septembre 2021 afin de se renseigner sur les nouveaux aménagements prévus par la commune pour accueillir le nouveau tracé de la ligne 59 des TPG.

Le 1er septembre 2021, les commissaires ont attentivement pris connaissance de la présentation de M. Grillet, ingénieur au SATPE, et ont posé toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet.

Cet aménagement prévoit :

- l'aménagement de nouveaux arrêts « Grand-Saconnex Temple », « Grand-Saconnex Mairie » et « Pregny-Palud » ;
- la modification de divers seuils.

Une partie de la commission, après un long débat, aurait souhaité auditionner les TPG sur ce projet.

Par 4 voix pour, 3 voix contre, la commission préavise favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Par 5 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, ce rapport est approuvé.

Le Grand-Saconnex, le 1er septembre 2021

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

RAPPORT SUR LE PROJET DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 55'000 TTC DESTINE A LA REALISATION D'UN PLAN LUMIERE EN LIEN AVEC LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

A l'initiative de la motion PDC « Éteignons l'éclairage public » du 30 août 2019 adressée au Conseil Municipal, la commission s'est réunie en date du 23 février 2021, ainsi que le 1er septembre 2021, afin de se renseigner sur les possibilités d'intervention sur l'éclairage public et de se positionner sur la validation d'un crédit lié à la réalisation d'un plan lumière.

En juillet 2021, les SIG ont réalisé l'audit énergétique « Optima » de notre réseau d'éclairage public (EP). Le 1er septembre 2021, les commissaires ont attentivement pris connaissance de la présentation de M. Nobre, responsable de projets (SIG) et ont posé toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet.

Cette ouverture de crédit d'étude concerne la faisabilité d'un plan lumière afin d'orienter les choix stratégiques de la commune pour son éclairage public futur.

La commission demande à l'administration de transmettre les anciennes études concernant l'éclairage public aux SIG.

Par 6 oui, 0 non, 1 abstention, la commission préavise favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Le Grand-Saconnex, le 1er septembre 2021

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

RAPPORT SUR LE PROJET DE CONSTITUTION D'EMPRISES PROVISOIRES POUR LA REALISATION DU TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX SUR DES PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

A l'initiative du Conseil Administratif, la commission s'est réunie en date du 1er septembre 2021 afin de se renseigner sur le projet cité en titre et sur le document suivant : « Présentation TNGS », produit par l'OCT, de 22 pages, daté du 19-08-2021.

Le 1er septembre 2021, les commissaires ont attentivement pris connaissance de la présentation de M. Jimaja, Conseiller Administratif, et ont posé toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet.

Ce projet prévoit la constitution d'emprises définitives et d'emprises provisoires pour la réalisation du tram sur le domaine privé et public de la commune.

Les commissaires ne s'étant encore jamais prononcé sur le tracé du tram dans ses détails et sur son parcours communal. Ils insistent pour qu'il ne s'agisse que d'un préavis pour la constitution d'emprises provisoires uniquement, en attendant une présentation plus détaillée en octobre.

Par 5 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, la commission préavise favorablement ce projet d'emprise provisoire et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Grand-Saconnex, le 1er septembre 2021

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur